

II

*L'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Secrétaire d'État aux Affaires  
extérieures du Canada*

*(Traduction)*

Ottawa, le 1<sup>er</sup> novembre 1971

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 1<sup>er</sup> novembre 1971,  
dont la traduction hollandaise se lit comme suit:

(Voyez la Note canadienne n° DFR 2010 du 1<sup>er</sup> novembre 1971)

J'ai l'honneur de vous informer que les propositions énoncées dans votre  
Note agréent au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, de sorte que votre  
Note et la présente réponse constituent, entre le Gouvernement du Royaume  
des Pays-Bas et le Gouvernement du Canada, un accord qui entre en vigueur  
ce jour même pour une période d'un an.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute  
considération.

*L'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas*  
TH. H. BOT

L'honorable Mitchell Sharp,  
Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
Bloc de l'Est,  
Ottawa.